

ELAGAGE D'ARBRES : PRÉCONISATIONS

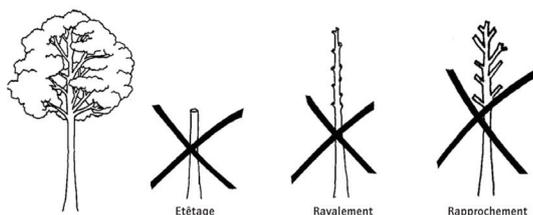
Pour préserver la qualité paysagère de l'alignement et la pérennité des arbres, **il est indispensable que les opérations d'élagage soient raisonnées et modérées**, menées en respectant la physiologie et la structure de chaque sujet. L'élagage n'est nullement indispensable pour la vie de l'arbre, il n'intervient que pour adapter l'arbre à une contrainte ou une gêne (meilleur ensoleillement, dégagement d'un bâtiment, passage des véhicules de grande hauteur...). Il faut garder à l'esprit qu'un élagage cause des blessures qui peuvent s'avérer traumatisantes pour l'arbre, et accélérer son dépérissement voire le rendre dangereux à long terme, notamment si l'élagage est trop sévère.

Pour cela, quelques principes de base devront être observés :

- **1^{er} principe : Bannir les tailles radicales**

qui consisteraient à supprimer le houppier d'un arbre (étêtage) ou à sectionner des branches de grosses sections (taille de ravèlement ou de rapprochement).

Avec les tailles sévères, une grande partie des réserves de l'arbre présente dans l'aubier disparaît lors de l'amputation des branches. L'arbre affaibli devient vulnérable aux attaques extérieures et manque d'énergie pour cicatriser ses plaies.



L'élagage radical entraîne la mort d'une partie du système racinaire. Moins bien ancré au sol l'arbre peut à terme basculer. Il devient dangereux.

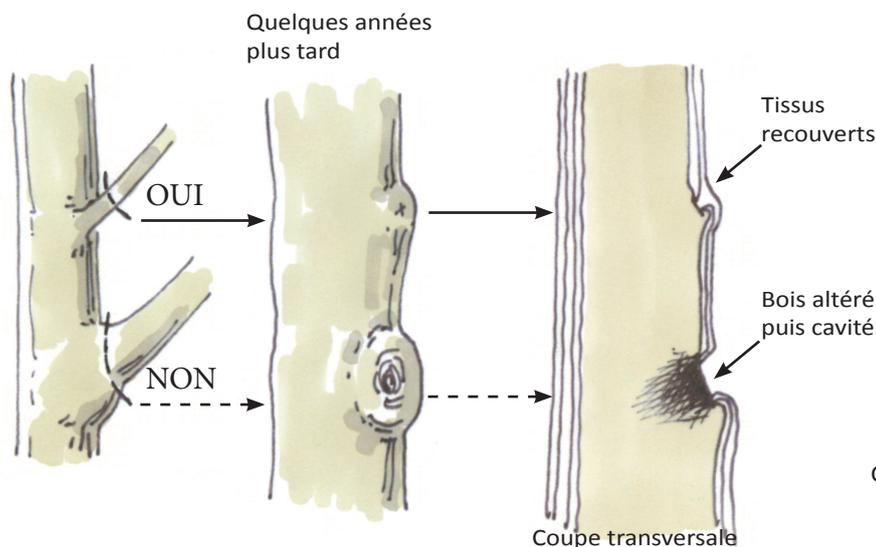
- **2^{ème} principe : Ne pas supprimer plus de 1/3 des branches**

La taille élimine une partie des réserves (amidon et sucres contenus dans le bois) et de la masse foliaire qui contribue à la vie et à la croissance de l'arbre. L'arbre réagit à une élimination trop importante de branches par la fabrication de rejets, pour reconstituer la surface foliaire. Il est par conséquent nécessaire de ne pas éliminer plus de 30% du volume initial du houppier. Soit 1/3 des branches. Si de nombreuses branches doivent être supprimées, certaines de gros diamètres, il vaut mieux pratiquer l'élagage progressivement, sur plusieurs années.

- **3^{ème} principe : Ne pas couper des branches de gros diamètre**

Le recouvrement des plaies par des tissus de cicatrisation sera plus rapide si les branches sont de petit diamètre et le risque qu'elles ne s'infectent sera moins important. De façon idéale, il ne faudrait pas couper des branches de diamètre supérieur à 8 cm (au maxi le cul d'une bouteille).

Pour cela, il est nécessaire de suivre l'arbre dès sa plantation en pratiquant des tailles de formation, puis régulièrement tout au long de sa vie (voir plus loin).



- **4^{ème} principe : Couper correctement les branches**

Respecter l'emplacement et l'angle de coupe pour ne pas endommager le bourrelet cicatriciel ou ride de cicatrisation, car c'est lui qui va produire les tissus qui vont recouvrir la plaie. La coupe doit généralement être perpendiculaire à l'axe de la branche à éliminer.

Ne pas laisser de chicot : moignon de branche non alimenté par la sève qui meurt et devient une porte d'entrée.

Effectuer des coupes nettes, sans déchirures. Sinon couper en 2 temps (schéma 1).

Lorsque l'on doit réduire la longueur d'une branche, il faut positionner la coupe à proximité immédiate d'un tire-sève d'un diamètre suffisant et couper parallèlement au tire-sève. Le tire sève assure une bonne alimentation en sève au niveau de la coupe et facilite le recouvrement de la plaie (schéma 2).



1 - Coupe sur branche de petit diamètre, la plaie est quasi recouverte.

2 - Coupe sur branche de grosse section qui a supprimé le bourrelet cicatriciel sur la partie basse de la branche. Le recouvrement de la plaie se fait plus difficilement.

schéma 1

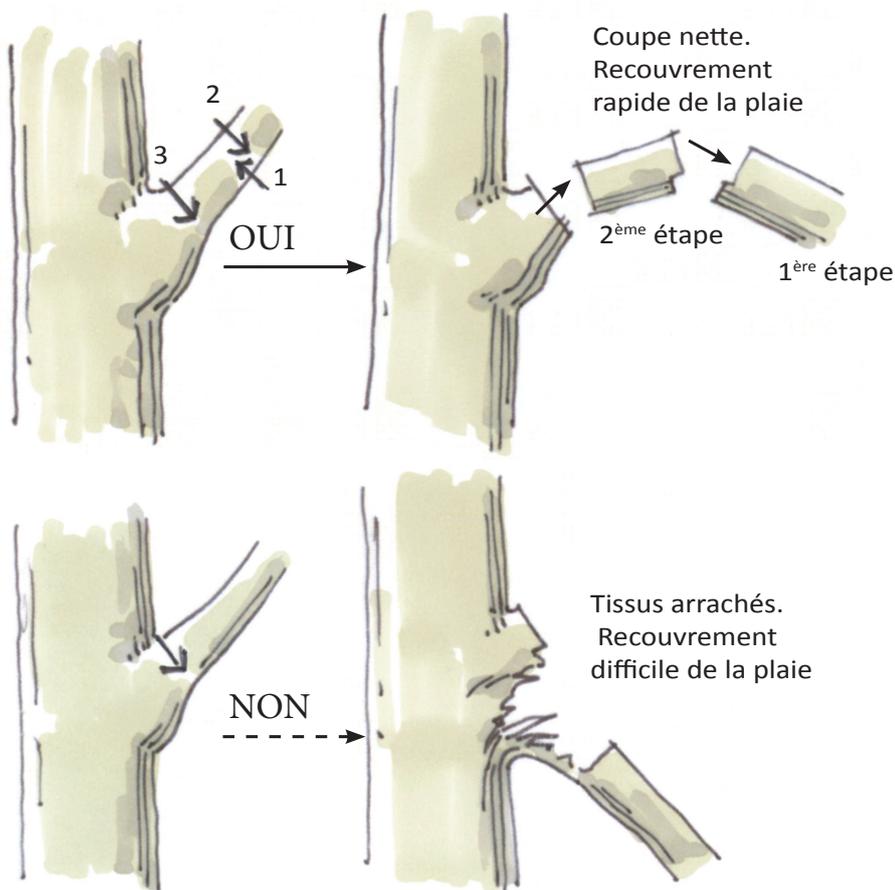
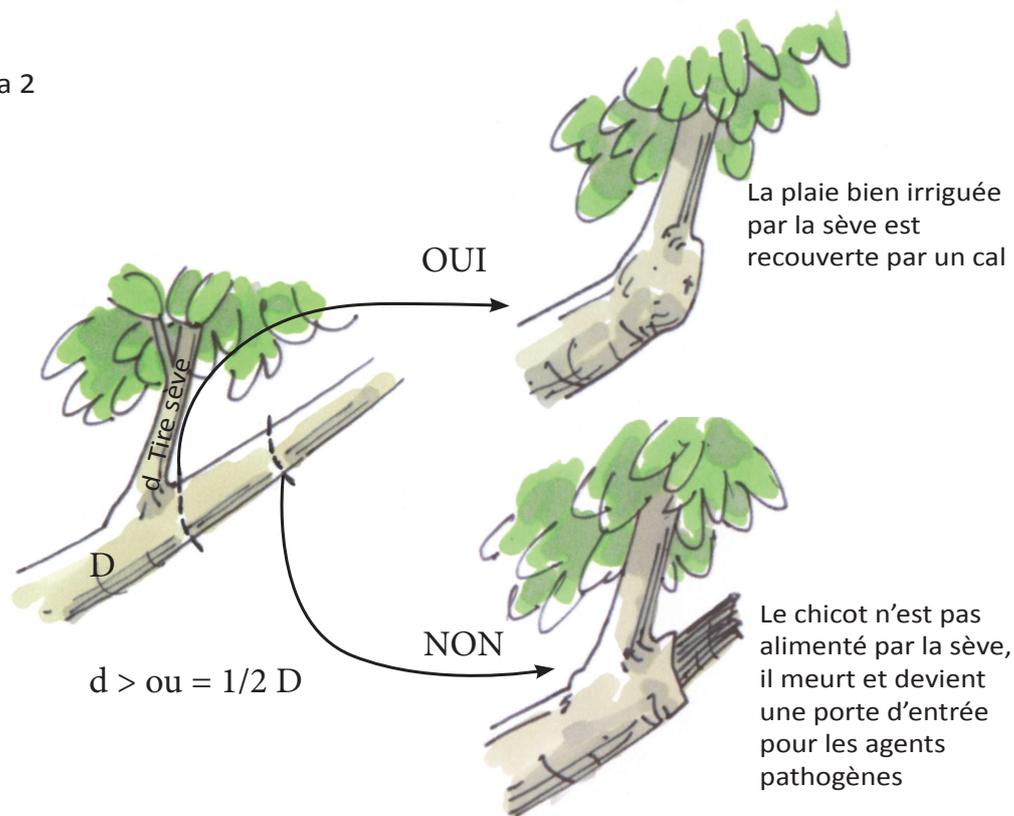


schéma 2



- **5^{ème} principe : Faire appel à des professionnels compétents**

Faire appel à des professionnels compétents qui connaissent la biologie des arbres et maîtrisent les règles de l'art de la taille. Attention aux bucherons !

Par ailleurs, **l'élagage sera l'occasion de supprimer les chicots, les branches mortes, fragiles risquant de se briser** et de tomber sur l'espace public. **Cette intervention pourrait être l'occasion de repérer des problèmes sanitaires**, signes d'arbres malades, dépérissant ou potentiellement dangereux. Dans ce cas, le professionnel le signalera au propriétaire, afin d'envisager si nécessaire un diagnostic sanitaire du sujet en question.